

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

© 2023 | Association des juristes d'expression française de l'Ontario

Ce guide a été développé grâce au financement du ministère de la Justice du Canada.

ajefo



Gouvernement
du Canada

LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL



IMPORTANT! L'information juridique contenue correspond au droit en vigueur en **décembre 2023 en Ontario**. Ce guide contient de l'information générale. Pour un conseil juridique, veuillez communiquer avec un ou une avocate.

L'IMPORTANCE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Statistiques

En 2021, il y a eu plus de 70 000 accidents de travail en Ontario. Plus de 400 personnes sont décédées en travaillant cette même année. Même lorsqu'une blessure n'est pas mortelle, elle peut avoir des conséquences graves comme un handicap permanent.

2021	En Ontario	Partout au Canada
Accidents de travail	72 921	277 217
Décès suite à un accident de travail	419	1 081

Source: « [Statistiques nationales des accidents, maladies et décès professionnels](#) », l'Association des commissions des accidents au travail du Canada

LES LOIS QUI PROTÈGENT LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL



La Loi sur la santé et sécurité au travail de l'Ontario

Souvent, la [loi de l'Ontario](#) va s'appliquer, parce qu'elle inclut des secteurs comme la construction, les ventes et les services de santé.



Code canadien du travail – Partie II

La loi fédérale s'applique lorsque le travail concerne une [industrie du gouvernement fédéral](#), comme le transport international, les télécommunications et les banques.



Code criminel

Un employeur peut faire l'objet [d'accusations criminelles](#) lorsque sa négligence cause des blessures ou la mort d'un ou une employée partout au Canada.

LES PROTECTIONS OFFERTES PAR LES LOIS SUR LA SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La prévention

- Les lois sur la santé et la sécurité au travail ont pour objectif de prévenir les blessures au travail causées par des accidents, la maladie et la violence.
- Les blessures peuvent être physiques ou psychologiques.

Exemples de blessures

- Une enseignante se fait mordre au bras par un élève au primaire.
- Un pompier développe un cancer en raison de l'exposition à la fumée.
- Une travailleuse sociale fait une dépression et ne peut plus travailler après avoir été victime de harcèlement.





UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Responsabilité des employés et employées

- Utiliser le matériel et l'équipement de sécurité
- Respecter les procédures de sécurité
- Travailler de façon sécuritaire pour soi et pour les autres
- Signaler tout danger ou blessure à leur superviseur ou superviseure

Responsabilité des employeurs

- Fournir des informations à travers des renseignements, des directives et de la supervision
- S'assurer que les personnes en poste de supervision sont formées
- Veiller au respect de la loi, des politiques et des procédures
- S'assurer que les employés et employées utilisent l'équipement de protection
- Et beaucoup plus!

 Pour en savoir plus: [Loi fédérale \(industrie du gouvernement fédéral\)](#) ♦ [Loi de l'Ontario](#)

PROTECTION CONTRE LES REPRÉSAILLES



Attention! Les représailles contre les employées ou employés pour avoir respecté la loi sont interdites.

Exemples de représailles:

- Se faire suspendre ou congédier
- Se faire menacer de se faire suspendre ou congédier
- Se faire imposer une sanction disciplinaire
- Menacer de se faire imposer une sanction disciplinaire

 Pour en savoir plus: [Loi fédérale \(industrie du gouvernement fédéral\)](#) ♦ [Loi de l'Ontario](#)

LE DROIT DE REFUSER UN TRAVAIL DANGEREUX



Une personne peut refuser de travailler lorsque:

- Le matériel, les outils ou la machinerie mettent en danger la santé et la sécurité
- Les conditions du lieu du travail mettent en danger la santé et la sécurité
- La violence au travail met en danger la santé et la sécurité au travail
- Le non-respect des lois et règlements met en danger la santé et la sécurité au travail

En cas de refus au travail, il faut suivre une procédure particulière.

 Pour en savoir plus : [Loi fédérale \(industrie du gouvernement fédéral\)](#) ♦ [Loi de l'Ontario](#)



LE CAS DU HARCÈLEMENT

Le harcèlement est un concept juridique!

- Il y a du harcèlement quand une personne est affectée par un comportement non désiré (commentaires, gestes, etc.).
- Exemples de comportements: faire des blagues, dévisager.

Une personne ne peut pas alléguer être victime de harcèlement du seul fait:

- Qu'elle n'aime pas les directives de la gestion
- Qu'elle n'aime pas travailler avec un ou une collègue

Défis:

- Détermination cas par cas
- Difficile de prouver

 **Pour en savoir plus :** [Loi fédérale \(industrie du gouvernement fédéral\)](#) ♦ [Loi de l'Ontario](#)



Xuan travaille comme monteur de lignes électriques à Thunder Bay. Suite à un orage, il fait des heures supplémentaires pour remettre le courant. Alors que son équipe transportait des poteaux en bois, un poteau est tombé accidentellement sur sa jambe. Il a été amené à l'urgence à l'hôpital.

Action: signaler la blessure à leur superviseur ou superviseure

Protection

Loi sur la santé et la sécurité au travail

Code criminel

Type de cas

Accident ou maladie

Violence au travail

Travail dangereux

Représailles

⚠ Attention aux choix multiples



En même temps qu'elle fait des études, Zeynep travaille à temps partiel dans un bar à Ottawa. Un client se fâche contre elle et lui crie. Il lui lance une bouteille de bière. Même si elle évite la bouteille, elle reçoit des morceaux de verre qui lui coupent le visage.

Action: signaler la blessure à son superviseur ou sa superviseure. Dénoncer auprès de la police.

Protection

Loi sur la santé et la sécurité au travail

Code criminel

Type de cas

Accident ou maladie

Travail dangereux

Violence au travail

Représailles

⚠ Attention aux choix multiples



Joseph est ambulancier à Toronto. Il a été appelé à travailler lors d'un grave accident. Il y a eu plusieurs blessés et plusieurs personnes sont décédées, dont de nombreux enfants. Depuis ces événements, Joseph a développé un syndrome de stress post-traumatique.

Action: signaler la blessure à son superviseur ou sa superviseure

Protection

Loi sur la santé et la sécurité au travail

Code criminel

⚠ Attention aux choix multiples

Type de cas

Accident ou maladie

Travail dangereux

Violence au travail

Représailles



Sophie travaille dans une clinique médicale sans rendez-vous à Sudbury. Actuellement, elle vit des moments difficiles. Depuis qu'elle a quitté son ex-conjoint, il est devenu agressif et n'arrête pas de la harceler. Parfois, il arrive à la clinique comme patient pour avoir une excuse pour la voir. Elle s'est retrouvée plusieurs fois toute seule avec lui. Il en profite pour la menacer et lui fait peur.

Action: signaler la situation à son superviseur ou sa superviseure

Protection

- Loi sur la santé et la sécurité au travail
- Code criminel

Type de cas

- Accident ou maladie
- Violence au travail
- Travail dangereux
- Représailles

⚠ Attention aux choix multiples



Mohamed est un pompier avec plusieurs années d'expérience. Il vient d'être embauché dans une petite ville dans l'ouest de l'Ontario où il souhaite s'établir pour ses dernières années de carrière. Or, il découvre que l'équipement et les uniformes sont en mauvais état. Les uniformes n'offrent plus de protection et ne respectent plus les normes de sécurité.

Action: exercer un refus de travail

Protection

Loi sur la santé et la sécurité au travail

Code criminel

⚠ Attention aux choix multiples

Type de cas

Accident ou maladie

Travail dangereux

Violence au travail

Représailles



Étienne et Patrick travaillent pour une entreprise en construction à Mississauga. Même s'ils travaillent en hauteur, Patrick n'aime pas s'attacher parce que la corde complique ses mouvements. Étienne lui demande de s'attacher, mais Patrick refuse. Alors, Étienne en parle à son superviseur. Ce dernier le réprimande et lui conseille de ne pas se mêler du travail des autres s'il ne veut pas avoir de problèmes.

Action: signaler la situation à l'interne ou porter plainte selon le cas

Protection

Loi sur la santé et la sécurité au travail

Code criminel

⚠ Attention aux choix multiples

Type de cas

Accident ou maladie

Travail dangereux

Violence au travail

Représailles



La flotte des camions d'une entreprise de London est mal entretenue. Ganesh remarque un problème technique sur un camion. Il en informe son superviseur. Ce n'est pas la première fois que le camion a des problèmes. Or, le superviseur encore une fois ne fait rien et propose une réparation temporaire. Plus tard, Ganesh a un accident de la route à cause d'une défaillance technique du camion. Il perd la vie.

Action: contacter les services de police (témoin de l'accident) ainsi que signaler la situation à l'interne ou porter plainte selon le cas (collègue)

Protection

Loi sur la santé et la sécurité au travail

Code criminel

⚠ Attention aux choix multiples

Type de cas

Accident ou maladie

Travail dangereux

Violence au travail

Représailles

PROCESSUS DE PLAINTE

Procédure

1. Communiquer avec son ou sa superviseure
2. En cas de désaccord, communiquer avec le comité ou la personne représentante en santé et sécurité au travail. S'il n'y en a pas, communiquer avec le service approprié du gouvernement.

Refus de travail

- Processus accéléré
- Ligne téléphonique



Demandez de l'information juridique dès le début!



**CENTRE D'INFORMATION
JURIDIQUE DE L'ONTARIO**

ONTARIO LEGAL
INFORMATION CENTRE

 **Pour en savoir plus:** [Loi fédérale \(industrie du gouvernement fédéral\)](#) ♦ [Loi de l'Ontario](#)

DOCUMENTER ET RECUEILLIR DES PREUVES

Documentez autant le cas que le processus de plainte. Par exemple, gardez dans un dossier des courriels, des photos. De même, vous pouvez tenir un journal d'évènements, en incluant les détails, les dates et les heures.

Les enregistrements audio et vidéo sont légaux à certaines conditions. D'ailleurs, si vous sentez le besoin d'enregistrer une situation, il est peut-être temps de demander de l'accompagnement juridique.

EXEMPLES

Permis: Enregistrer, en secret, une conversation à laquelle vous participez pour l'utiliser comme preuve.

Cas par cas: Dénoncer une situation en diffusant une vidéo sur les réseaux sociaux.

Interdit: Enregistrer une conversation à laquelle vous ne participez pas.



Attention! Des exceptions peuvent s'appliquer.

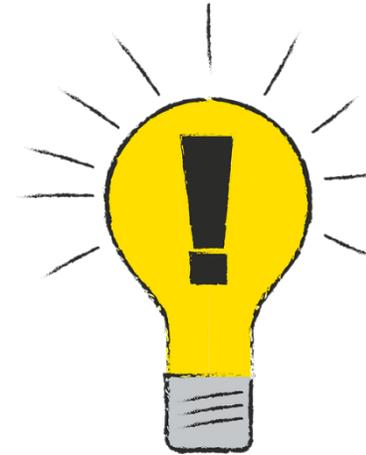
TROIS CHOSES À RETENIR SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL!

1. Protection offerte par la loi

- La loi de l'Ontario
- La loi fédérale
- Autres lois, comme le Code criminel

2. Types de protections

- Prévention contre les accidents, les maladies et la violence
- Droit de refuser un travail dangereux
- Protection contre les représailles



3. Processus de plainte

- Commencer à l'interne
- Bien documenter
- En cas de refus de travail, procédure spéciale

ajefo

Deux langues officielles : une justice égale



**CENTRE D'INFORMATION
JURIDIQUE DE L'ONTARIO**

ONTARIO LEGAL
INFORMATION CENTRE

SERVICES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION JURIDIQUE

30 minutes gratuites avec un ou une avocate

Confidentiel et sans critère d'admissibilité

1-844-343-7462

centreinfojuridique.ca



CliquezJustice.ca

TROUVEZ TOUTE L'INFORMATION JURIDIQUE CANADIENNE

CliquezJustice.ca vous aide à comprendre vos droits et obligations pour mieux gérer vos situations juridiques du quotidien

cliquezjustice.ca